

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusés : M. Guy PLISSONNEAU

Date de convocation : 4 septembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

---

**Contrats de reprise de l'acier, des aluminiums (grands et petits)**

**Vu** la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Vu** la délibération n° D167-BUR070117 autorisant la signature avec Citeo d'un contrat pour l'action et la performance (CAP) dit Barème F pour la reprise des emballages issus du tri.

**Considérant** que Trivalis assure, dans le cadre de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés qui lui a été transférée par les collectivités adhérentes, le tri et la valorisation des déchets d'emballages issus des collectes sélectives.

**Considérant** que dans le cadre du Barème F de soutiens des emballages, et de la contractualisation avec l'éco-organisme Citeo, Trivalis a signé pour la période 2023-2024 avec la société SUEZ un contrat de rachat des flux d'emballages en acier, en aluminium et des petits aluminiums.

**Considérant** que ce contrat arrivant à son terme au 31 décembre 2024, un nouveau contrat doit être conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Considérant** que SUEZ a présenté une proposition de reprise des flux d'emballages métalliques (aciers, petites et grands aluminiums) avec des conditions financières en amélioration par rapport au contrat actuel :

- Acier : prix plancher à 82 €/T, contre 60 €/T – prix de base de 185€/T contre 95€/T
- Aluminium : prix plancher à 470 €/T, contre 300 €/T – prix de base de 877.24€/T contre 783.97€/T
- Petits Aluminium : pour une qualité supérieure à 50 %, prix de rachat de 30 €/T, contre 10 €/T

**Considérant** que dans ce cadre, il est proposé de poursuivre la reprise des emballages métalliques avec la société SUEZ sur une durée de 1 an reconductible 1 fois 1an.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

**Approuver** le contrat de reprise des flux acier, aluminiums (grands et petits) à intervenir avec la société SUEZ.

**Autoriser** le Président à signer ce contrat ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Approuve** le contrat de reprise des flux acier, aluminiums (grands et petits) à intervenir avec la société SUEZ.

**Autorise** le Président à signer ce contrat ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).